

regimes matrimoniaux

Il s'agit des conventions choisies par les futurs époux pour régir leur union. En dehors du régime légal, les régimes matrimoniaux sont de deux ordres. Il y a ceux qui opèrent un cloisonnement entre les patrimoines - participations aux acquêts et séparations de biens -, et ceux qui opèrent une fusion des patrimoines en une même masse (biens communs ou acquêts) . Le régime de la communauté universelle en fait partie.